



Directive Habitats, Faune, Flore

Combes de la Côte dijonnaise

Numéro européen : FR2600956

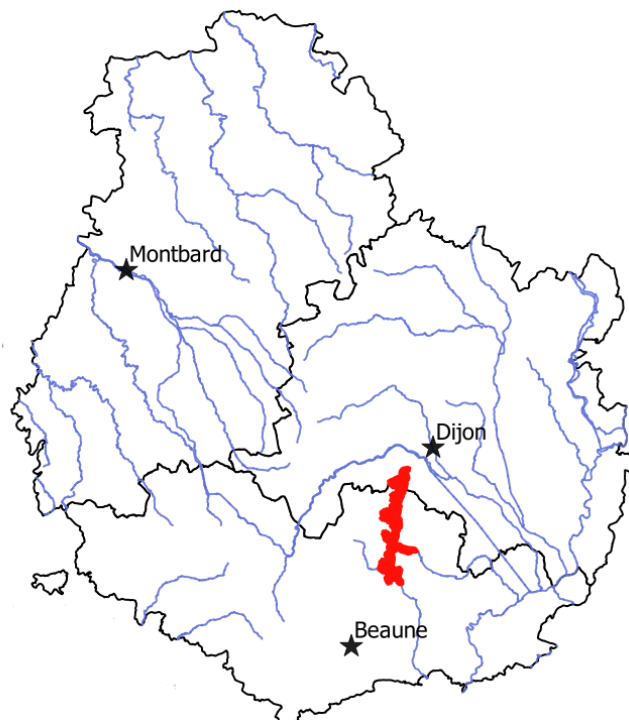
Numéro régional : 1

Département : Côte d'Or

Arrondissements : Dijon, Beaune

Communes : Brochon, Chambœuf, Chambolle-Musigny, Chenôve, Couchey, Curley, Fixin, Flagey-Echézeaux, Gevrey-Chambertin, Gilly-les-Cîteaux, Marsannay-La-Côte, Morey-Saint-Denis, Nuits-Saint-Georges, Vosne-Romanée, Vougeot

Surface : 2 787 hectares



Entre Nuits-Saint-Georges et Dijon, le site Natura 2000

« Combes de la Côte dijonnaise » correspond à une vaste côte calcaire boisée et entrecoupée de nombreuses combes surmontées de falaises et de pelouses. Il s'agit d'un des plus grands ensembles de pelouses calcicoles du nord-est de la France.

Du fait du relief et des différentes influences climatiques, les milieux présentent un caractère méditerranéen et montagnard.

Une partie du site se situe en zone urbanisée (Nuits-Saint-Georges, Vougeot, Gilly-les-iteaux et Flagey-Echézeaux) et accueille 10 espèces de chauves-souris dont 8 d'intérêt communautaire. Le site comprend d'importants gîtes de mise bas pour plusieurs espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire (Grand Murin, Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées) aux centres-ville de Nuits-Saint-Georges et Gilly-les-Cîteaux.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



Les forêts : Les hêtraies froides montagnardes sur les versants exposés au nord, les hêtraies calcicoles sèches et la chênaie pubescente sur les versants les plus ensoleillés représentent la majeure partie des milieux forestiers d'intérêt écologique communautaire. Plus rares à l'échelle européenne, les forêts de ravin sur les éboulis calcaires grossiers (forêts de Tilleul et d'Erable) et la chênaie pédonculée en fond de combe sont des habitats forestiers prioritaires faisant l'objet d'une attention particulière par les gestionnaires du site.

Un important cortège d'espèces est recensé dans les milieux forestiers. Parmi elles, plus de 150 espèces de coléoptères liés aux bois morts et vieillissants et 8 espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire. Certaines n'utilisent les boisements que pour s'y nourrir (Grand-murin, Grand Rhinolophe, Petit rhinolophe...) tandis que d'autres les exploitent tout au long de leur cycle de vie. C'est le cas de la Barbastelle d'Europe qui gîte dans les arbres, dans des fentes, derrière des écorces décollées ou dans des cavités dues à la décomposition du bois.



Les milieux ouverts : Les pelouses et les landes sèches des sols calcaires se distribuent sur les plateaux et corniches où elles composent une mosaïque de milieux plus ou moins fermés accueillant de nombreuses plantes à affinité montagnarde et méditerranéenne.

De par les conditions de sécheresse et la faible épaisseur des sols, les pelouses recèlent un panel d'espèces végétales originales, dont de nombreuses orchidées. Les pentes plus ensoleillées constituent un lieu de vie idéal pour nombre de reptiles et de papillons. Citons par exemple le Damier de la Succise, papillon butinant principalement les fleurs des scabieuses dans les pelouses et les friches et dont les effectifs ont tendance à régresser en Bourgogne.



Les éboulis, les falaises et les pentes rocailleuses : Les milieux rocailloux et rocheux, dispersés et de faible superficie hébergent des espèces spécialisées tels certains reptiles.

Les secteurs ensoleillés comme les secteurs plus ombragés et humides constituent le refuge de nombreuses plantes rares.

Les éboulis calcaires, habitats naturels d'intérêt européen rares et en déclin sur l'ensemble de la région, abritent des espèces végétales typiques, s'adaptant à la mobilité du sol par allongement de leur système racinaire notamment.



Les cours d'eau : La rivière du Meuzin et sa vallée sont des milieux de vie importants pour de nombreuses espèces, et notamment les chauves-souris.



Les cavités et gîtes à chauves-souris : Le réseau des cavités du site représente un fort enjeu pour l'hibernation des chauves-souris. Ce réseau abrite majoritairement des bâtiments mais également des grottes et sites souterrains.

Le site possède également un enjeu fort pour les périodes de mise bas et de transition des chauves-souris. Lors de la période de mise bas, les chauves-souris femelles se regroupent en colonies dans des gîtes afin de mettre bas et élever leurs petits. Chaque espèce possède ses propres exigences écologiques et choisit donc ses gîtes en fonction de ceux-ci (quiétude, température, humidité...).

Les enjeux sur le site



Au vu de leur superficie importante et du nombre d'espèces qu'ils abritent, les **habitats forestiers** d'intérêt européen constituent un enjeu majeur sur le site Natura 2000. Ils présentent deux facettes liées à la gestion sylvicole actuelle ou passée :

x Les forêts de versants, difficiles d'accès sont peu exploitées et se trouvent globalement dans un bon état de conservation.

➤ Conserver la naturalité des forêts de versants.

x Les forêts plus accessibles, faisant l'objet d'une valorisation par exploitation de bois, sont soumises à des activités forestières pouvant être à l'origine de l'ouverture brutale du milieu, de la dégradation des sols les plus fragiles lors des chantiers de débardage ou de la disparition d'habitats naturels indispensables pour le repos, la reproduction ou l'alimentation de certaines espèces animales d'intérêt européen, comme les chauves-souris.

➤ Adopter ou poursuivre une gestion forestière adaptée aux habitats naturels et aux espèces.

x Les peuplements résineux, principalement constitués de Pin noir d'Autriche et issus de plantations anciennes effectuées pour la plupart après la seconde guerre mondiale, occupent d'assez grandes surfaces sur les versants est (Brochon et Gevrey-Chambertin) et les versants de combe (ubac de la Combe Laveau à Fixin).

➤ Réhabiliter les secteurs forestiers fortement dégradés par les plantations résineuses.



Le maintien des **pelouses calcaires**, soumises à des menaces à la fois naturelles et anthropiques, est défini comme un enjeu prioritaire.

x Pendant près de 2000 ans, les pelouses calcaires ont été essentiellement consacrées au pâturage de troupeaux collectifs, seule source d'alimentation carnée pour les populations locales. Depuis les années 1940, elles ont été progressivement abandonnées ou « valorisées » par la plantation de résineux. En l'absence d'entretien, les milieux de pelouses tendent à se fermer, du fait d'une colonisation naturelle par les ligneux, dont les pins noirs.

➤ Restaurer les pelouses enrésinées et maintenir l'ouverture des milieux par le biais d'activités agropastorales extensives (fauche et/ou pâturage).

x De par leur proximité avec la ville de Dijon, les pelouses de la Côte dijonnaise sont le siège d'activités sportives et de loisirs nombreuses et variées qui, si elles ne sont pas maîtrisées, peuvent occasionner des dérangements répétitifs de la faune et le piétinement des milieux naturels.

➤ Maîtriser la fréquentation humaine et inciter les usagers et pratiquants de sports et de loisirs nature au respect du patrimoine naturel.



Les **habitats rocheux de falaises et d'éboulis**, accueillant des formations végétales rares pour la région, présentent un fort enjeu patrimonial.

x Du fait des conditions édaphiques particulières qui les caractérisent, ils sont relativement stables et ne nécessitent pas d'intervention spéciale pour leur maintien. Toutefois, les activités sportives et de loisirs (escalade, vol-libre, randonnées...) peuvent localement altérer leur qualité et perturber leur équilibre (piétinement et dérangements d'espèces).

➤ Sensibiliser et poursuivre les prises en compte de ce patrimoine dans les pratiques sportives et de loisirs.



Les milieux aquatiques recèlent un cortège remarquable de plantes spécifiques et sont favorables à une faune abondante et diversifiée.

x La dégradation de la qualité des cours d'eau et des habitats naturels rivulaires est défavorable aux espèces exploitant ces milieux.

➤ Préserver les milieux aquatiques et la végétation associée.



Les **cavités, gîtes**, espaces forestiers, landes et milieux aquatiques forment une mosaïque d'habitats indispensable au maintien des populations de chauves-souris. L'ensemble de ces habitats plus ou moins naturels à chiroptères est soumis à des menaces à la fois naturelles et anthropiques.

x L'effondrement des cavités, naturel ou induit par les activités humaines, et leur aménagement engendrent la dégradation voire la disparition de sites d'accueil pour les chauves-souris.

x La fréquentation des cavités et gîtes, à l'origine de lumière et de bruit, est une source de dérangements, particulièrement préjudiciables en période d'hibernation, de mise bas et d'élevage des jeunes.

➤ Maintenir, assurer la tranquillité et la pérennité des cavités et des gîtes à chauves-souris.

x De la même façon que la suppression des prairies, des haies et des ripisylves, l'étalement urbain et les constructions d'infrastructures (routes, éoliennes, etc.) contribuent à l'isolement des populations de chauves-souris. Associés à la disparition ou la modification des gîtes (pose de grillage dans les clochers, fermeture de carrières, coupe d'arbres creux, etc.), ces facteurs d'isolement sont une des causes de déclin population de chauves-souris.

➤ Maintenir les zones de chasse et de transit et veiller au maintien ou à la restauration de leur connexion et veiller à la prise en compte de l'importance des continuités écologiques dans tout aménagement du territoire.

x L'amélioration de l'isolation et l'optimisation de l'espace ont entraîné la restauration de nombreux bâtiments publics et privés. Ainsi, les greniers, les combles et les soupiroux ont souvent été fermés entraînant une perte de gîtes anthropiques pour les chauves-souris.

➤ Concilier les aménagements avec le maintien et la préservation des habitats à chauves-souris et des espèces.

x Les éclairages publics provoquent plusieurs types de nuisances pour les chauves-souris, notamment dans leurs déplacements. Ils vont constituer une gêne pour les espèces lucifuges (fuyant la lumière) comme les rhinolophes et accroître le phénomène de fragmentation des habitats de chasse et de rupture des corridors de déplacements.

➤ Concilier les aménagements urbains avec le maintien et la préservation des chauves-souris.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de Côte-d'Or

Proposition de site d'importance communautaire FR2600956 "Combes de la Côte dijonnaise"

Région Bourgogne-Franche-Comté

